

ID: 076-217607092-20221215-CM_22_140-DE





Nombre de m	embres
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la déli- bération	24
Pour	24
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Le 15 décembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Charles LENOIR, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir:

Daniel ROUSSEL à François LANGLOIS, Sophie LOQUIN à Karine CHERON, Béatrice TASSERY à Patrick CALLAIS

Absent(s) excusé(s):

Rachel FOUCART

Absent(s):

Juan Carlos VEGAS, William GUILLARD (de la CM/22/140 à CM/22/142)

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Elisabeth BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID: 076-217607092-20221215-CM_22_140-DE

APPROBATION DU VERSEMENT A L'AFM TELETHON D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT EGAL A 50% DES RECETTES DU SPECTACLE DE L'HYDRE EN SCENE DU 03 DECEMBRE 2022 - CM/22/140

Dans le cadre de l'action en faveur du Téléthon et de la recherche, la Ville du Trait propose de reverser sous forme de subvention l'équivalent de 50% du montant des recettes perçues lors du spectacle « Mon enterrement de vie de jeune fille » du 03 décembre 2022 à l'Hydre en Scène.

En effet, ce spectacle se produit le week-end national de mobilisation pour aider la recherche en faveur du Téléthon et s'inscrit dans le programme d'animations de la Ville porté par la vie associative locale.

Des initiations sportives, un repas dansant avec différents points de collecte, des concours, des randonnées vélo et pédestre, un lavothon et un spectacle d'humour sont proposés du 28 novembre au 09 décembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 50% des recettes générées par le spectacle du 03 décembre de l'Hydre en Scène à l'AFM Téléthon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L1611-4,

VU l'avis favorable et unanime de la commission politique de la ville du 22 novembre 2022.

VU l'avis favorable et unanime de la commission politique financière et marges de manœuvre du 6 décembre 2022,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

APPROUVE le versement d'une subvention à hauteur de 50% des recettes générées par le spectacle du 03 décembre 2022 de l'Hydre en Scène à l'AFM Téléthon.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en application cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire Le 16 décembre 2022

